DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/247 :
Désignation des représentant(e)s de la commune (un titulaire et un suppléant) à la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'habitat inclusif de La Réunion

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis, SARPEDON Jean François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-247-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/247 : Désignation des représentant(e)s de la commune (un titulaire et un suppléant) à la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'habitat inclusif de La Réunion.

Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées réunit, à l'échelle départementale, les partenaires institutionnels qui financent la prévention de la perte d'autonomie, afin de coordonner leurs financements autour d'une stratégie commune. Son champ a été étendu à l'habitat inclusif par la loi ELAN.

Les collectivités territoriales qui contribuent volontairement au financement d'actions individuelles ou collectives de prévention en sont membres de droit. C'est le cas de la Commune de Saint-Pierre, qui mène et finance, notamment par l'intermédiaire de son CCAS, des actions de prévention en faveur des personnes âgées.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le mandat des représentants des communes au sein de cette commission a pris fin et le Département procède à son renouvellement. Il appartient donc au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La participation de la commune à cette instance lui permettra de faire valoir les besoins de sa population âgée et d'accéder aux financements coordonnés à l'échelle départementale.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER Madame ABLANCOURT Nathalie en qualité de représentante titulaire et Madame NARINSAMY Nadège comme suppléante à la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'habitat inclusif de La Réunion.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-247-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026